

**LICENCE D'ETUDES FONDAMENTALES ES SCIENCES
ECONOMIQUES ET DE GESTION -SEMESTRE 2-**

ENSEMBLE 6, 11 ET 12

Module: COMPTABILITE GENERALE-II-

▪ **Chapitre -III- LES PROVISIONS;**

Professeur : Abdelouhab HAMLIRI

Module: COMPTABILITE GENERALE-II-

Plan du cours

- **Chapitre I : Introduction aux travaux de fin d'exercices**
- **Chapitre II : Les amortissements**
- **Chapitre III: Les Provisions**
- **Chapitre IV : Les Régularisations**
- **Chapitre V : L'établissement des états de synthèse**

CHAPITRE-III- LES PROVISIONS

Section-1 : Définitions et généralité sur les provisions

- Une provision traduit une dépréciation probable mais non définitive d'un élément d'actif, contrairement à l'amortissement qui constate une dépréciation irréversible.
- Les provisions correspondent à des charges incertaines quant à leur montant, elles sont constatées en vertu du principe de prudence.
- Les provisions naissent au cours de l'exercice, mais sont comptabilisées en fin d'exercice pour que le résultat obtenu reflète au mieux la réalité de l'entreprise (l'image fidèle).
- Les éléments d'actif à provisionner, car ils sont susceptible d'une dépréciation probable, sont :
 - Les immobilisations non amortissables (Terrains, fonds de commerce, ...)
 - Les titres (titres de participation et titres et valeurs de placement)
 - Les stocks (car détérioration, perte de valeur)
 - Les créances (car risque de non paiement)

On distingue :

- ⇒ Provisions pour dépréciation de l'actif
- ⇒ Provisions pour risque et charge

Section 2 : Provisions pour dépréciation de l'actif

❖ Provisions pour dépréciation des immobilisations

Elle permet de constater l'amointrissement, non définitif, de la valeur d'un élément d'actif.

◆ Constatation de la provision

- Constatation de l'appauvrissement du patrimoine. Une augmentation de charge par le débiter le compte 6194 « **DEP pour dépréciation des immobilisations ...** ».
- Constatation de la dépréciation d'un élément d'actif (Immobilisations, créance, stock,...). Diminution d'un poste d'actif par provision par le créditer le compte 29... « **Provisions pour dépréciation des immobilisations...** ».
- Au même titre que la dotation aux amortissements, la dotation aux provisions est une charge particulière, en ce sens qu'elle n'est pas décaissée. Elle permet donc, Fiscalement, une diminution du résultat imposable.

Application n°1 :

L'entreprise « CRISTAL » dispose d'un fonds de commerce de 300.000,00dhs. En raison de quelques travaux publics destinés à condamner une route pendant 2 ans, le dirigeant estime que la valeur de son fonds de commerce va baisser de 20%.

- Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/12.

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2012

61942	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles	60 000	
2920	Provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles		60 000
	<i>Suivant inventaire 2012</i>		

Application n°2 :

Suite à la construction provisoire d'une usine de traitement de déchets, la valeur d'un terrain qui se trouve mitoyen à cette usine s'est dépréciée. La valeur de la dépréciation s'élève à 500 000 DH à l'inventaire de l'année 2013.

- Passer les écritures comptables nécessaires au 31/13.

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2013

61943	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles	500 000	
2930	Provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles		500 000
	<i>Suivant inventaire 2013</i>		

Application n°3 :

L'entreprise Alpha a acquis, le 14/02/2015 par virement, 4.000 actions à 105,00dhs l'une sur le marché boursier, en vue de les conserver durablement.

- Le 31/12/2015, le cours du titre en bourse est de 101,50dhs.
- Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/2015.

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2015

6392	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	14 000	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations		14 000
	<i>Suivant inventaire 2015</i>		

- ❖ La provision est évaluée comme suit en fonction de la dépréciation des titres :

Provision pour dépréciation = Valeur d'origine (Prix d'achat) – Valeur d'inventaire

- ❖ Si uniquement la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'origine;
- ❖ Si la valeur d'inventaire est supérieure à la valeur d'origine, la plus-value probable n'est pas comptabilisée (Principe de prudence)

◆ **Ajustement de la provision**

A la différence des amortissements qui s'accroissent d'exercice en exercice, les provisions sont à ajuster à la fin de chaque exercice. On distingue trois cas :

- ❖ La provision est jugée insuffisante, dans ce cas la provision est à compléter par un enregistrement identique à celui de la création.
- ❖ La provision est jugée trop importante, dans ce cas on la diminue en utilisant un compte de reprise sur provisions (compte de produits),
- ❖ La provision peut devenir sans objet, dans ce cas on l'annule en utilisant un compte de reprise sur provisions (même écriture que dans le deuxième cas).

□ **Ajustement de la provision à la hausse :**

Pour ajuster la provision à la hausse, il faudrait :

- Débiter le compte 6392. « DP pour dépréciation des immobilisations financières».
- Créditer le compte 2951 « Provisions pour dépréciation des TP ».

Application n°3 suite :

- L'entreprise Alpha a acquis, le 14/02/2015 par virement, 4.000 actions à 105,00dhs l'une sur le marché boursier, en vue de les conserver durablement.

- Le 31/12/2016, le cours du titre en bourse est de 99,80dhs.

Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/2016.

Corrigé :

▪ **Le journal au 31/12/2016**

6392	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	6 800	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations <i>Suivant inventaire 2016</i>		6 800

□ **Ajustement de la provision à la baisse :**

Pour ajuster la provision à baisse, il faudrait :

- Débiter le compte 2951 « Provisions pour dépréciation des TP ».
- Créditer le compte 7392 « Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières ».

Application n°3 :

• L'entreprise Alpha a acquis, le 14/02/2015 par virement, 4.000 actions à 105,00dhs l'une sur le marché boursier, en vue de les conserver durablement.

• Le 31/12/2017, le cours du titre en bourse est de 103,00dhs.

Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/2017

Corrigé :

▪ Le journal au 31/12/2017

2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations	12 800	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		12 800
	<i>Suivant inventaire 2017</i>		

❑ Annulation de la provision :

Pour ajuster la provision à baisse, il faudrait :

- Débiter le compte 2951 « Provisions pour dépréciation des TP ».
- Créditer le compte 7392 « Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières ».

Application n° 3 :

• L'entreprise Alpha a acquis, le 14/02/2015 par virement, 4.000 actions à 105,00dhs l'une sur le marché boursier, en vue de les conserver durablement.

• Le 31/12/2018, le cours du titre en bourse est de 108,00dhs.

Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/2018.

Corrigé :

▪ Le journal au 31/12/2018

2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations	8 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		8 000
	<i>Suivant inventaire 2018</i>		

◆ Cas de cession des titres de participation :

Trois étapes à respecter pour la comptabilisation de la cession des titres de participation :

- ✓ *Etape 1* : Constatation de la cession
 - Débiter un compte de trésorerie ou de créance (banque ; caisse ...)
 - Créditer le compte 7514 « PCI financières »
- ✓ *Etape 2* : Annulation de la provision sur les titres cédés
- ✓ *Etape 3* : Constatation de la sortie des titres :

- Débiter le compte 6514 « VNA des immobilisations financières »
- Créditer le compte 2510 « Titres de participation »

Schématiquement : les écritures comptables se présentent comme suit:

Avec

- P.C : Prix de cession
- Prov N-1: Provision de l'exercice N-1
- V.Acqui : Valeur d'acquisition

		A la date de cession	
51 7514	Banque/ Caisse Produits des cessions des immobilisations financières <i>Constatation du produit de cession</i>	P. C	P. C
		A la fin de l'exercice de cession	
2951 7392	Provisions pour dépréciation des titres de participations Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières <i>Suivant inventaire N</i>	Prov N-1	Prov N-1
		A la fin de l'exercice de cession	
2951 2510	V.N.A des immobilisations financières Titres de participation <i>Suivant inventaire N</i>	V.Acqui	V.Acqui

Exercice d'application

L'entreprise DELTA a acquis, le 14/02/2014 par virement, 2.500 actions à 120,00dhs l'une sur le marché boursier, en vue de les conserver durablement.

- Le 31/12/2014, le cours du titre en bourse est de 115,00dhs.

Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/2014.

- Le 20/09/2015, l'entreprise a cédé 1.000 actions à 118 ,00dhs l'une par virement.
- Le 31/12/2015, le cours de l'action s'établi à 110,00dhs.

Passer les écritures comptables nécessaires au 31/12/2015.

Corrigé :

6392	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	12 500	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations <i>Constatation de la provision au titre de 2014</i>		12 500

▪ Le journal au 20/09/2015			
5141	Banque	118 000	
7514	Produits des cessions des immobilisations financières <i>Constatation du produit de cession</i>		118 000
▪ Le journal au 31/12/2015			
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations	5 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières <i>Annulation de la provision/les actions cédées</i>		5 000
2951	V.N.A des immobilisations financières	120 000	
2510	Titres de participation <i>Constations de la sortie des actions</i>		120 000
6392	Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	7 500	
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations <i>Ajustement de la provision des actions conservées</i>		7 500

❖ Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

❑ Stocks :

Le code général de normalisation comptable définit le stock comme « l'ensemble des biens ou services, propriété de l'entreprise, qui interviennent dans le cycle d'exploitation pour être :

- Soit vendus en l'état ou au terme d'un processus de production à venir ou en cours ;
- Soit consommés en général au premier usage.

✚ Evaluation de la valeur d'entrée en stock :

- Pour les biens acquis : au coût d'acquisition (prix d'achat + frais accessoires sur achats)
- Pour les biens produits : au coût de production (direct et indirect).

✚ Evaluation de la valeur des stocks en fin d'exercice :

L'évaluation de la valeur actuelle des stocks (ou valeur probable de réalisation) se fait à partir de l'inventaire extra-comptable au cours du jour, pour les biens acquis, au prix de vente probable pour les biens produits.

Lorsque la valeur à l'inventaire est supérieure à la valeur actuelle, l'entreprise doit constituer une provision correspondant à la moins-value constatée.

✓ Traitement comptable :

- Débiter le compte 6196. « DEP pour dépréciation des stocks ... ».
- Créditer le compte 391. « Provisions pour dépréciation des stocks de ... ».

Exemple :

• Le 31/12/2016, l'inventaire physique des stocks de l'entreprise LM fait ressortir les éléments suivants :

Eléments	Montant	Dépréciation
Marchandises	70.000,00	8.000,00
Matières premières	45.000,00	2.500,00

Passer dans le journal de la société les écritures nécessaires le 31/12/2016

Corrigé :

- Journal au 31/12/2016

61961	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des stocks	10 500	
3911	Provision pour dépréciation des marchandises		8 000
3912	Provision pour dépréciation des matières et fournitures		2 500
	<i>Suivant inventaire 2016</i>		

Pour la comptabilisation des provisions pour dépréciation des stocks, on distingue quatre étapes :

- *1^{ère} étape.* **Annulation des stocks initiaux par le crédit des comptes suivants :**

- 311 "Stocks de marchandises".
- 315 "Stocks de produits finis..."

Par le débit des comptes :

- 6114 "Variation des stocks de marchandises"
- 71321 "Variation des stocks de produits finis..."

- *2^{ème} étape.* **Annulation des provisions constituées à la fin de l'exercice précédent, par le débit des comptes de provisions :**

- 3911 "Provisions pour dépréciation des marchandises"
- 3915 "Provisions pour dépréciation des produits finis..."

Et le crédit du compte :

- 7196 "Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant"

- *3^{ème} étape.* **Enregistrement du stock final par le débit des comptes suivants :**

- 311 "Stocks de marchandises".
- 315 "Stocks de produits finis..."

Par le crédit des comptes :

- 6114 "Variation des stocks de marchandises"
- 71321 "Variation des stocks de produits finis..."

- 4^{ème} étape. **Constatation des dotations aux provisions de fin d'exercice dans le cas où la valeur des stocks à l'inventaire est inférieure à leur valeur d'entrée :**

Provision = Coût d'achat – Valeur d'inventaire

- Par le débit du compte : 6196. « DEP pour dépréciation des stocks ... ».

Et le crédit des comptes de provisions :

- 3911 "Provisions pour dépréciation des marchandises"
- 3915 "Provisions pour dépréciation des produits finis..."

Application n°1 :

Au 01/01/2017, les stocks initiaux de l'entreprise (CNM) se présentent comme suit :

Eléments	Montant
Marchandises	75.000,00
Produits finis	105.000,00

Le 31/12/2017, l'inventaire physique fait ressortir les éléments suivants :

Eléments	Montant	Dépréciation
Marchandises	120 000,00	18 000,00
Produits finis	195 000,00	32 500,00

- Passer dans le journal de la société les écritures nécessaires à la fin de l'exercice 2017

Corrigé :

- Journal au 31/12/2017

6114	Variation des stocks de marchandises	75.000,00	
7132	Variation des stocks de biens produits	105 000,00	
3111	Marchandises		75.000,00
3151	Produits finis		105 000,00
	<i>Annulation des stocks initiaux</i>		
3111	Marchandises	120 000,00	
3151	Produits finis	195 000,00	
6114	Variation des stocks de marchandises		120 000,00
7132	Variation des stocks de biens produits		195 000,00
	<i>Constatation des stocks finals</i>		
61961	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des stocks	50 500,00	
3911	Provision pour dépréciation des marchandises		18 000,00
3915	Provision pour dépréciation des produits finis		32 500,00
	<i>Constatation de la provisions/Stocks finals</i>		

Application n°1 suite:

Au 31/12/2018, l'inventaire physique de l'entreprise (CNM) fait ressortir les éléments suivants :

Eléments	Montant	Dépréciation
Marchandises	110.000,00	11.000,00
Produits finis	136.000,00	9.000,00

Passer dans le journal de la société les écritures nécessaires à la fin de l'exercice 2018

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2018

6114	Variation des stocks de marchandises	120 000,00	
7132	Variation des stocks de biens produits	195 000,00	
3111	Marchandises		120 000,00
3151	Produits finis		195 000,00
<i>Annulation des stocks initiaux</i>			
3911	Provision pour dépréciation des marchandises	18 000,00	
3915	Provision pour dépréciation des produits finis	32 500,00	
71961	Reprise/provisions pour dép. des stocks		50 500,00
<i>Annulation de la provision/Stocks initiaux</i>			
3111	Marchandises	110 000,00	
3151	Produits finis	136 000,00	
6114	Variation des stocks de marchandises		110 000,00
7132	Variation des stocks de biens produits		136 000,00
<i>Constatation des stocks finals</i>			
61961	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des stocks	20 000,00	
3911	Provision pour dépréciation des marchandises		11 000,00
3915	Provision pour dépréciation des produits finis		9 000,00
<i>Constatation de la provisions/Stocks finals</i>			

Application n°2:

Au 31/12/2018, l'état des stocks de l'entreprise (LK) fait ressortir les éléments suivants :

Eléments	31/12/2017		31/12/2018	
	Montant	Provisions	Montant	Dépréciation
Marchandises	83 000	8 300	118 500	11 856
Matières première	103 000	10 300	97 350	9 735
Matières et four. Conso.	116 000	11 600	98 650	9 865
Biens en cours	73 000	-	61 300	-
Produits finis	79 400	7 940	82 540	8 254
Total	545 400	38 140	458 400	39 710

- Passer dans le journal de la société les écritures nécessaires au cours de l'année 2018

Corrigé :

Journal au 31/12/2018			
6114	Variation des stocks de marchandises	83 000	
61241	Variation des stocks des matières premières	103 000	
61242	Variation des stocks de matières et four. Conso.	116 000	
7131	Variation des stocks de produits en cours	73 000	
7132	Variation des stocks de biens produits	79 400	
3111	Marchandises		83 000
3121	Matières premières		103 000
3122	Matières et four. Conso.		116 000
3131	Biens en cours		73 000
3151	Produits finis		79 400
<i>Annulation des stocks initiaux</i>			
3911	Provision pour dépréciation des marchandises	8 300	
3912	Provision pour dépréciation des matières et four.	21 900	
3915	Provision pour dépréciation des produits finis	7 940	
7196	Reprise/provisions pour dép. des stocks		38 140
<i>Annulation de la provision/Stocks initiaux</i>			
3111	Marchandises	118 560	
3121	Matières premières	97 350	
3122	Matières et four. Conso.	98 650	
3131	Biens en cours	61 300	
3151	Produits finis	82 540	
6114	Variation des stocks de marchandises		118 560
61241	Variation des stocks des matières premières		97 350
61242	Variation des stocks de matières et four. Conso.		98 650
7131	Variation des stocks de produits en cours		61 300
7132	Variation des stocks de biens produits		82 540
<i>Constatation des stocks finals</i>			
61961	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des stocks	39 710	
3911	Provision pour dépréciation des marchandises		11 856
3912	Provision pour dépréciation des matières et four.		19 600
3915	Provision pour dépréciation des produits finis		8 254
<i>Constatation de la provisions/Stocks finals</i>			

❑ **Créances :**

■ **La constatation de la provision pour dépréciations des créances**

➤ **Clients normaux devenus douteux :**

❖ **Traitement comptable :**

- *Etape 1* : On doit, avant de constater la provision, classer la créance en créances douteuses, c'est pourquoi il faudrait

- Débiter le compte 3424 « Clients douteux ou litigieux »
- Créditer le compte 3421 « Clients »

- *Etape 2* : On constate la provision par
 - Le débit du compte 61964 « DEP pour dépréciation des créances de l'AC ».
 - Le crédit du compte 3942 « Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés ».

N.B. Il faut préciser que le calcul de la provision se calcul sur le montant HT de la créance.

➤ **Clients normaux devenus insolubles:**

❖ **Traitement comptable :**

- Débiter le compte 6182 « Pertes sur créances irrécouvrables »
- Débiter le compte 4455 « Etat TVA facturée ».
- Créditer le compte 3421 « Clients »

➤ **Clients douteux devenus insolubles :**

❖ **Traitement comptable :**

- *Etape 1 : Annuler la provision déjà constituée*

- Débiter le compte 3942 « Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés ».
- Créditer le compte 7196 « Reprises sur provisions pour dépréciation de l'actif circulant ».

- *Etape 2 : Constater la perte*

- Débiter le compte 6182 « Pertes sur créances irrécouvrables »
- Débiter le compte 4455 « Etat TVA facturée ».
- Créditer le compte 3424 « Clients douteux »

Application n°1 :

La situation des comptes « Clients » au 31/12/2017 de l'entreprise « LM » se présente comme suit :

Clients	Créances TTC	Observations
JAMALI	36.000,00	La perte probable est de 20%
SALAM	24.000,00	Insoluble
SMA	11.400,00	On espère récupérer 70%

Passer au journal du 31/12/2017 les écritures nécessaires, sachant que la TVA est de 20%

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2017

3424	Clients douteux ou litigieux	Clients	60 000	60 000
	<i>Reclassement des créances douteuses</i>			
61964	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant		8 850	
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés			8 850
	<i>Suivant état des créances douteuses et irrécouvrables</i>			
6182	Pertes/ créances irrécouvrables		20 000	
4456		Etat, T.V.A due	4 000	
3421		Clients		24 000
	<i>Suivant état des créances douteuses et irrécouvrables</i>			

■ **L'ajustement de la provision pour dépréciations des créances**

❖ L'augmentation de la provision

- On débite le compte 61964 "Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant" ;
- On crédite le compte 3942 "Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés".

❖ L'annulation ou la diminution de la provision :

- On débite le compte 3942 "Provisions pour dépréciation des clients et comptes rattachés" ;
- Par le crédit du compte 7196 "Reprises sur provision pour dépréciation de l'actif circulant"

Application n°1 suite :

La situation des comptes « Clients » au 31/12/2017 de l'entreprise « LM » se présente comme suit :

Clients	Créances TTC	Observations
JAMALI	36.000,00	La perte probable est de 40%
SMA	11.400,00	On espère récupérer 80%

Passer au journal du 31/12/2018 les écritures nécessaires, sachant que la TVA est de 20%

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2018

61964	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	6 000	
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		6000
<i>Suivant état des créances douteuses</i>			
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés	950	
71964	Reprises sur provision pour dépréciation de l'actif circulant		950
<i>Suivant état des créances douteuses</i>			

Application n°2 :

La situation des créances de la société « OneSup » au 31/12/2017 se présente comme suit :

Clients	Créances TTC	Observations
Amina	24.000,00	La perte probable est de 30%
Hassan	33.600,00	Provision de 20%
Majda	36.000,00	-
Zakaria	21.600,00	Insolvable

Passer au journal du 31/12/2017 les écritures nécessaires, sachant que la TVA est de 20%

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2017

3424	Clients douteux ou litigieux	57 600	
	Clients		57 600
<i>Reclassement des créances douteuses et irrécouvrables</i>			
61964	Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation de l'actif circulant	11 600	
3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés		11 600
<i>Suivant état des créances douteuses et irrécouvrables</i>			
6182	Pertes/ créances irrécouvrables	18 000	
4456	Etat, T.V.A due	3 600	
3421	Clients		21 600
<i>Suivant état des créances douteuses et irrécouvrables</i>			

Application n°2 suite:

Au 31/12/2018, la société « OneSup » vous communique la situation des créances douteuses et irrécouvrables:

Clients	Créances douteuses TTC	Observations
Amina	24.000,00	On espère récupérer 80%
Hassan	33.600,00	Réception d'un chèque de 9.600,00dhs le 12/12/2018. La provision est portée à 10% du reste de la créance.
Majda	36.000,00	Insolvable

Passer au journal du 31/12/2018 les écritures nécessaires, sachant que la TVA est de 20%

Corrigé :

▪ Journal au 31/12/2018

3942	Provision pour dépréciation des clients et comptes rattachés	5 600	
71964	Reprises sur provision pour dépréciation de l'actif circulant		5 600
	<i>Suivant état des créances douteuses</i>		
6182	Pertes/ créances irrécouvrables	30 000	
4456	Etat, T.V.A due	6 000	
3421	Clients		36 000
	<i>Suivant état des créances douteuses et irrécouvrables</i>		

❑ **Titres et valeurs de placement :**

Les titres et valeurs de placements acquis par l'entreprise doivent figurer au bilan de l'entreprise pour leur prix d'achat et leur valeur de souscription.

A la date de l'inventaire, les titres seront estimés dans leur ensemble, à leur valeur actuelle, c'est-à-dire :

- Soit au cours moyen du dernier mois de l'exercice s'ils sont cotés en bourse ;
- Soit a leur valeur probable de négociation dans le cas contraire.

Lorsque la valeur d'entrée est supérieure à la valeur actuelle, l'entreprise doit provisionner la moins-value probable.

❑ **Constations de la provision pour dépréciations des TVP**

⇒ **Traitement comptable :**

- Débiter le compte 6394. « DEP pour dépréciation des TVP ».
- Créditer le compte 3950 « Provisions pour dépréciation des TVP ».

Application n°1 :

- Le portefeuille des TVP de la société ELITE au 31/12/2016 se présente comme suit :

Action	Nombre d'actions	Valeur d'origine	Valeur d'inventaire
Actions A	200	110,00dhs	112,50dhs
Actions B	350	105,50dhs	102,00dhs

- Passer les écritures nécessaires au journal de la société ELITE au 31/12/2016

Corrigé :

Journal au 31/12/2016			
6392	DEP pour dépréciation des TVP	1 225	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP <i>Suivant état des TVP/Actions B</i>		1 225

❑ L'ajustement de la provision pour dépréciations des TVP

❖ L'augmentation de la provision

- On débite le compte 6192 "Dotations d'exploitation aux provisions pour dépréciation des TVP" ;
- On crédite le compte 3950 "Provisions pour dépréciation des TVP".

❖ L'annulation ou la diminution de la provision :

- On débite le compte 3942 3950 "Provisions pour dépréciation des TVP" ;
- Par le crédit du compte 7196 "Reprises sur provision pour dépréciation de l'actif circulant"

Application n°2 :

L'entreprise MONDARIZ dispose d'un portefeuille constitué des actions de la société EIKO qui se présentent comme suit :

Catégorie	Nombre d'actions	Date d'acquisition	Prix d'acquisition
A	300	07/09/2017	120,00dhs
B	360	14/11/2017	135,00dhs

- Au 31/12/2017, le cours de l'action EIKO catégorie A est de 115,00dhs et le cours de l'action EIKO catégorie B est de 132,00dhs.

Passer les écritures nécessaires au journal de la société MONDARIZ au 31/12/2017

Corrigé :

Journal au 31/12/2017			
6392	DEP pour dépréciation des TVP	1 500	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP <i>Suivant état des actions EIKO/A</i>		1 500
6392	DEP pour dépréciation des TVP	1 080	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP <i>Suivant état des actions EIKO/B</i>		1 080

Application n°2 suite:

• Au 31/12/2018, le cours de l'action EIKO catégorie A détenue dans le portefeuille de l'entreprise MONDARIZ, est de 110,00dhs et le cours de l'action EIKO catégorie B est de 137,00dhs.

Passer les écritures nécessaires au journal de la société MONDARIZ au 31/12/2018

Corrigé :

Journal au 31/12/2018			
6392	DEP pour dépréciation des TVP	1 500	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP <i>Ajustement de la provision des actions EIKO/A</i>		1 500
3950	Provisions pour dépréciation des TVP	1 080	
7196	Reprises sur provision pour dépréciation de l'actif circulant <i>Annulation de la provision actions EIKO/B</i>		1 080

Cas de cession des titres et valeurs de placement :

- Etape 1 : Constater la cession

- Débiter un compte de trésorerie ou de créances du montant de la cession
- Créditer le compte 350. « TVP » de la VO

Ajuster les valeurs soit avec :

- 7385 « Produits nets sur cession de TVP » (Prix cession > VO)
- 6385 « Charges nettes sur cession de TVP » (Prix cession < VO)

- Etape 2 : Annulation de la provision sur les TVP cédés et ajustement de la provision sur les TVP restants

Application n°3 :

Le portefeuille des TVP de la société OptiPLex au 31/12/2017 se présente comme suit:

Action	Nombre d'actions	Valeur d'origine	Valeur d'inventaire
Actions A	2.000	113,00dhs	110,00dhs

- Passer les écritures nécessaires au journal de la société OptiPLex au 31/12/2017.
- Le 12/07/2018, la société OptiPlex a cédé 750 actions A à 111,50dhs l'une, par virement.
- Au 31/12/2018, le cours de l'action A s'est établi à 108,00dhs.
- Passer les écritures nécessaires au journal de la société OptiPlex au 31/12/2018.

Corrigé :

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Journal au 31/12/2017 			
6392	DEP pour dépréciation des TVP	6 000	
3950	Provisions pour dépréciation des TVP		6 000
	<i>Suivant état des T.V.P</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le journal au 12/07/2018 			
5141	Banque	83 625	
6385	Charges nettes sur cession de TVP	1 125	
350			84 750
	TVP		
	<i>Constatation du produit de cession</i>		
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le journal au 31/12/2018 			
2951	Provisions pour dépréciation des titres de participations	6 000	
7392	Reprises sur provisions pour dépréciation des immobilisations financières		6 000
	<i>Suivant inventaire 2018</i>		

Section 3 : Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges ont pour vocation de couvrir les risques et les charges liés à des événements survenus ou en cours.

Il existe des provisions durables pour risques et charges (long terme) et des autres provisions pour risques et charges (court terme)

❖ Provisions pour risques et charges

➤ Provisions pour risques : 151.

- Provision pour litiges avec les tiers (clients, fournisseurs, personnel). (1511)
- Provision pour garanties données aux clients : elles concernent principalement les marchandises vendues avec garantie et pour lesquelles les clients peuvent demander des remplacements ou des réparations. (1512)

- Provision pour amendes, doubles droits, pénalités. (1515)

- Provision pour pertes de change : Ces pertes résultent des fluctuations des cours des monnaies étrangères. (1516)

- Autres provisions pour risques. (1518)

➤ Provisions pour charges : 155.

- Provisions pour impôts. (1551)
- Provisions pour pensions de retraites et obligations similaires. (1552)
- Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices des charges prévisibles qui par leur importance ne peuvent être supportées par un seul exercice. (1555)

- Autres provision pour charges. (1558)

❖ Autres provisions pour risques et charges

Autres provisions pour risques et charges : 450.

- Provisions pour litiges. (4501).
- Provisions pour garanties données aux clients (4502).
- Provisions pour pertes de change (4506) etc.

Exercice d'application n°1:

L'entreprise « FSC Group » vous communique les informations suivantes :

- 03/09/2015 : Avènement d'un litige (exceptionnel) avec le salarié « Ahmed ». Suite à une action en justice, l'entreprise « FSC Group » estime qu'elle pourrait être condamnée à verser un montant d'indemnité de 12.000,00dhs.
- 11/11/2015 : L'entreprise envisage d'effectuer des travaux de rénovation de ses locaux en 2018, pour un montant estimé qui s'élève à 180.000,00dhs HT à régler par chèque. Compte tenu de l'importance de cette somme, l'entreprise décide de constituer des provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices
- 31/12/2015 suite à un contrôle effectué, en septembre 2015, par l'inspecteur des impôts, l'entreprise estime à 15 000 dhs le montant de la pénalité à payer au cours de l'exercice 2016.
 - Passer au journal les écritures comptables nécessaires en 2015.

Corrigé :

▪ Le 31/12/2015

6195	Dotations d'exploitation aux provisions pour risques et charges	12 000	12 000
4501	Provisions pour litiges <i>Litige avec le salarié Ahmed</i>		
6595	Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges	60 000	
1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices <i>Provisions pour rénovation des locaux 180 000 x 1/3</i>		60 000
6595	Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges	15 000	
1515	Provisions pour amendes, doubles droits, pénalités <i>Provisions pour pénalité</i>		15 000

Application n°1 suite:

- Le 12/04/2016, le tribunal a condamné à payer des pénalités au salarié « Ahmed », le montant est de 10.500,00dhs (payé par chèque bancaire n°40571)
- Le 30/05/2016, l'entreprise a réglé par chèque bancaire n°102 la pénalité fiscale d'un montant de 16 000dh,
 - Passer au journal les écritures comptables nécessaires en 2016

Corrigé :

- Le 12/04/2016

6176	Autres charges sociales	10 500	
5141	Banque		10 500
<i>chèque n°40571</i>			

- Le 30/05/2016

6583	Pénalité, amendes fiscales et pénales	16 000	
5141	Banque		16 000
<i>chèque n°102</i>			

- Le 31/12/2016

4501	Provisions pour litiges	12 000	
6195	Reprise sur provisions pour risques et charges <i>Annulation de la provision/ litige</i>		12 000
1515	Provisions pour amendes, doubles droits, pénalités	15 000	
	Reprise sur provisions pour risques et charges <i>Annulation de la provision pour amendes</i>		15 000
6595	Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges	60 000	
1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices <i>Provisions pour rénovation des locaux 180 000 x 1/3</i>		60 000

Application n°1 suite:

- Passer au journal les écritures comptables nécessaires en 2017.

Corrigé :

- Le 31/12/2017

6595	Dotations non courantes aux provisions pour risques et charges	60 000	
1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices <i>Provisions pour rénovation des locaux 180 000 x 1/3</i>		60 000

Application n°1 suite:

- Le 12/06/2018, l'entreprise effectue les travaux de rénovation pour un montant de 200.000,00dhs HT, TVA 20%.

- Passer au journal les écritures comptables nécessaires en 2018.

Corrigé :

- Le 12/06/2018

6133	Entretiens et réparations	200 000	
34552	Etat, TVA récupérables sur charges	40 000	
5141	Banque		240 000
<i>Chèque bancaire n°3285</i>			

- Le 31/12/2018

1555	Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices	180 000	
7195	Reprise sur provisions pour risques et charges <i>Annulation de la provision</i>		180 000

Exercice de synthèse « Travail à rendre »

L'entreprise Alpha vous présente l'état de ses créances et de son portefeuille au 31/12/2017

- ✓ Etat de créances

Client	Créance TTC	Observation
YASMINE	36 000	Déclaré en faillite
AHMED	120 000	Perte probable de 20%
KARIM	240 000	On espère récupérer 70%
MERIAM	48 000	Provision nécessaire 15%

- ✓ Etat de portefeuille

Titre	V.O	Cours au 31/12/2015
200 TP (AXA)	100	98
150 TP (BP)	120	150
300 TVP (MENARA)	95	98
100 TVP (ZARA)	140	115

- En fin de l'exercice 2017 l'entreprise Alpha subit un contrôle fiscal pour des soupçons d'irrégularité comptable. Pour se couvrir d'éventuels charges de redressement, elle constitue une provision de 350 000,00 dhs.

Information relatives à l'exercice 2018

- Le 30/04/2018, l'entreprise est condamnée à verser par chèque bancaire au fisc une pénalité de 320 500 dhs.
 - Ahmed n'a effectué aucun règlement, on décide de porter la provision à 30%;
 - Karim a effectué un règlement pour solder sa dette;
 - Meriam a réglé 20 000 dhs, révision par conséquent sa provision à 10% du solde.
- 50 TP AXA ont été cédés le 01/05/2018 à 115 dhs l'unité. Le cours au 31/12/2018 est de 99 dhs.
 - Le cours du titre BP s'établit au 31/12/2018 à 110 dhs.
 - Le titre MENARA a perdu de la valeur, son cours est désormais de 92 dhs.
 - 25 titres ZARA ont été vendus le 15/07/2018 à 120 dhs, le cours au 31/12/2018 s'établit à 110 dhs.

Travail demandé :

- Passer au journal les écritures comptables nécessaires en fin de l'exercice 2018.
- Passer au journal les écritures comptables nécessaires en fin de l'exercice 2018.